

rendra certainement compte,—empêcherait tout autre ministre du Travail,—je n'inclus pas le ministre actuel, parce que je suis certain qu'il ne nourrit pas pareilles intentions,—de procéder de la façon ignominieuse qu'on a pu constater à Terre-Neuve. Le ministre voudra-t-il examiner la possibilité de ratifier la convention n° 87 pour autant qu'elle relève du Parlement du Canada?

L'hon. M. Starr: Je répondrai au député que je m'adresserai au ministère de la Justice afin d'obtenir son avis à cet égard.

M. Howard: Ainsi que l'a indiqué le ministre en réponse à une question que je lui avais posée, quelque 93 conventions de l'Organisation internationale du travail n'ont pas été ratifiées par le Canada. J'ai ici une liste qui les énumère, en donnant la date de leur adoption par l'OIT ainsi que leur substance, comme le chômage, la protection des mères, le travail nocturne, l'âge minimum, et ainsi de suite. La raison qu'a donnée le ministre, c'est que toutes ces conventions relèvent en partie de la compétence des provinces. Le ministre voudra-t-il conférer avec le ministre de la Justice afin de préciser notre position en ce qui concerne le reste des conventions de l'OIT dont il s'agit? Je signalerai qu'elles rentrent en grande partie dans la même catégorie. Je demande aussi l'autorisation de faire insérer ce tableau dans le compte rendu du débat.

M. le président suppléant: Le comité permet-il à l'unanimité au député de faire imprimer au hansard le tableau qu'il a mentionné?

L'hon. M. Pickersgill: Le député pourrait-il nous expliquer en quoi consiste ce tableau? Je crains n'avoir pas bien saisi ce qu'il a dit.

M. Howard: Je croyais l'avoir fait. Il s'agit du document parlementaire n° 80A. Il renferme la réponse du ministre à une de mes questions et les conventions que le Canada n'a pas encore ratifiées y sont énumérées. La liste indique également la substance de chaque convention et l'année où elle a été adoptée par l'OIT. La liste indique celles qui n'ont pas été ratifiées par le Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Ces renseignements n'ont-ils pas déjà été publiés, s'il s'agit d'une réponse à une question?

M. Howard: Non, il s'agit d'un ordre de dépôt de documents.

M. le président suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette liste soit publiée dans les *Débats*?

Des voix: D'accord!

(Note du rédacteur: la liste susmentionnée est la suivante)

Liste des conventions internationales du travail qui n'ont pas été ratifiées par le Canada, 1919-1958

- N°
- 2 Chômage, 1919
 - 3 Protection de la maternité, 1919
 - 4 Travail de nuit (femmes), 1919
 - 5 Âge minimum (industrie), 1919
 - 6 Travail de nuit pour les jeunes (industrie), 1919
 - 9 Placement des marins, 1920
 - 10 Âge minimum (agriculture), 1921
 - 11 Droit d'association (agriculture), 1921
 - 12 Indemnisation des travailleurs (agriculture), 1925
 - 13 Blanc de plomb (peinture), 1921
 - 17 Indemnisation des travailleurs (accidents), 1925
 - 18 Indemnisation des travailleurs (maladies professionnelles), 1925
 - 19 Égalité de traitement (indemnisation en cas d'accident), 1925
 - 20 Travail de nuit (boulangeries), 1925
 - 21 Inspection des émigrants à bord des navires, 1926
 - 23 Rapatriement des marins, 1926
 - 24 Assurance-maladie (industrie), 1927
 - 25 Assurance-maladie (agriculture), 1927
 - 28 Protection des dockers contre les accidents, 1929
 - 29 Travail forcé, 1930
 - 30 Heures de travail (commerce et bureaux), 1930
 - 31 Heures de travail (houillères), 1931
 - 33 Âge minimum (emplois non industriels), 1932
 - 34 Agences de placement payantes, 1933
 - 35 Assurance-vieillesse (industrie, etc.), 1933
 - 36 Assurance-vieillesse (agriculture), 1933
 - 37 Assurance-invalidité (industrie, etc.), 1933
 - 38 Assurance-invalidité (agriculture), 1933
 - 39 Assurance des survivants (industrie, etc.), 1933
 - 40 Assurance des survivants (agriculture), 1933
 - 41 Travail de nuit (femmes) (révision), 1934
 - 42 Indemnisation des travailleurs (maladies professionnelles) (révision), 1934
 - 43 Fabriques de verre à vitre, 1934
 - 44 Disposition en cas de chômage, 1934
 - 45 Travail souterrain (femmes), 1935
 - 46 Heures de travail (houillères) (révision), 1935
 - 47 Semaine de 40 heures, 1935
 - 48 Maintien du droit à la pension chez les ouvriers migrants, 1935
 - 49 Diminution des heures de travail (fabriques de bouteilles de verre), 1935
 - 50 Recrutement de la main-d'œuvre indigène, 1936
 - 51 Diminution des heures de travail (travaux publics), 1936
 - 52 Vacances payées, 1936
 - 53 Certificats de compétence des officiers, 1936
 - 54 Vacances payées (mer), 1936
 - 55 Responsabilité des armateurs (marins malades ou blessés), 1936
 - 56 Assurance-maladie (mer), 1936
 - 57 Heures de travail et armement (mer), 1936
 - 59 Âge minimum (industrie) (révision), 1937
 - 60 Âge minimum (emplois non industriels) (révision), 1937
 - 61 Diminution des heures de travail (textiles), 1937
 - 62 Mesures de sécurité (construction), 1937
 - 64 Contrats de travail (main-d'œuvre indigène), 1939
 - 65 Sanctions pénales (main-d'œuvre indigène), 1939
 - 66 Migration des travailleurs, 1939